

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le premier février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire.

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, Mme Maryse COLAS, M. Guy FEVRAT, Mme Isabelle GUINOT, M. Madjid KHALED, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, Mme Céline PANGAUD, M. Claude PHILIPPE, M. Pierre-André ROBLOT, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Amandine TRULLARD.

Etaient absents excusés : Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT.

M. Jean-Marc SALLAZ, excusé en début de séance, rejoint la séance lors des questions et informations diverses

Pouvoirs : 1 (de Mme Detroit-Juillot à M. Vernay)

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc MICHAUDET

Date de la convocation : 22 janvier 2016

Date d'affichage des délibérations : 3 février 2016

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

Ouverture de crédits n° 1 – Budget principal 2016 : Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après délibération et à l'unanimité, décide l'ouverture des crédits suivants sur l'exercice 2016, en dépenses d'investissement, pour un montant total de 15 210 € :

3 500 € pour les remboursements de cautions (art. 165 – OFI),

3 400 € pour les logiciels mairie (art. 2051 - ONA),

650 € pour un chauffe eau à l'école primaire (art.21312 – ONA),

550 € pour un branchement électrique au foyer rural(art. 21318 – ONA),

2 050 € pour des tables à la salle polyvalente (art 2184 – ONA),

110 € pour un poste radio pour les activités périscolaires (art. 2188 – ONA),

4 000 € pour des panneaux de signalisation (art. 21578 – ONA),

950 € pour le reboisement d'une parcelle (art. 2117– opération 191).

Avenant n° 2 à la convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif : Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 par lequel la convention est reconduite jusqu'au 31 décembre 2018 avec modification des clauses concernant les visites bilans, les interventions sur voirie ou en milieu confiné afin de se conformer à l'évolution de la réglementation.

Lancement de l'opération aménagement de la place du poids public et création de cheminements piétonniers – demandes de subventions : le conseil approuve le lancement de cette opération dont le coût est estimé à 76 199 € HT. Cette opération s'inscrit dans le prolongement de la création du parking scolaire de 2015 et vise à poursuivre la mise en sécurité et l'accessibilité des sites scolaires et périscolaires ainsi qu'à organiser la circulation des piétons dans cette zone du bourg à proximité de services et de commerces. Le maire est autorisé à demander les subventions auprès de l'Etat (DETR et réserve parlementaire) et du Conseil Départemental (produit des amendes de police et fonds de soutien). Le montant total des subventions attendues est de 46 860 €.

Lancement de l'opération création de cheminements piétonniers route de la Madeleine – demandes de subventions : le conseil approuve le lancement de l'opération création de cheminements piétonniers route de la Madeleine dont l'objectif est la poursuite de la mise en sécurité des piétons dans le bourg et l'amélioration de l'accès aux commerces et aux équipements publics. Le coût est évalué à 37 922 € HT. Le maire est autorisé à demander les subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental (produit des amendes de police et fonds de soutien). Le montant total des subventions sollicitées est de 26 480 €.

Informations et questions diverses

Remerciements : Comité d'entente des Anciens Combattants de l'Union Fédérale et des ACPG de St Martin et sa région pour subvention 2015

Travaux restaurant scolaire : Le maire rend compte de l'avancement sans problème majeur des travaux ; le bâtiment est à présent hors d'eau.

Ecole primaire : le maire informe le conseil municipal de la menace de suppression de classe. Le maire est opposé à cette suppression. Les effectifs sont, certes, en baisse pour la rentrée prochaine mais devraient revenir au niveau actuel à la rentrée suivante. Un recensement complémentaire des nouveaux élèves est lancé.

Gendarmerie : Le maire informe le conseil du projet de fermeture de la gendarmerie de St Martin en août ou septembre prochain, dans le cadre d'une fusion entre les brigades de St Martin et de Verdun sur le Doubs. Les locaux actuels de Verdun étant trop petits, la construction d'une nouvelle gendarmerie est prévue à Verdun. L'étonnement du maire est d'autant plus grand que Saint Martin en Bresse est classé dans les appellations CENTRE BOURG qui signifie un lieu où l'on doit trouver tous les services de proximité. Le maire se désole également de l'annonce de la suppression de la brigade : par la voie médiatique dans un 1^{er} temps.

Baux ruraux : Suite au départ en retraite d'un locataire de terrains agricoles communaux, ceux-ci seront remis en location. Toutefois, une des parcelles concernées jouxte la propriété d'un agriculteur qui a manifesté son intention de louer le terrain et souhaiterait même l'acquérir. La parcelle est isolée de toute autre propriété communale et a une contenance de 30 ares. Le maire invite les conseillers à réfléchir à cette vente éventuelle qui sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Fleurissement : Les conseillers prennent connaissance du courrier de Mme Christine PUTIGNY faisant part de son mécontentement suite à la décision de ne plus organiser de concours des maisons fleuries et, également, en raison du manque de fleurissement sur le hameau de Perrigny. M. ROBLOT indique que le Conseil Départemental souhaiterait développer le fleurissement sur son territoire et s'interroge sur le fleurissement des hameaux. Le maire rappelle que la commune a, par le passé, accepté de fleurir certains sites dans les hameaux mais à la condition que des habitants riverains se portent volontaires pour en assurer l'arrosage ; ceci afin de ne pas augmenter les déplacements et le temps consacré à ce type de tâches par le service technique. M. FEVRAT, responsable de la commission fleurissement, précise que la commission a le projet d'étudier, dans tous les hameaux, la possibilité d'embellir les sites avec des plantations peu exigeantes en eau et en entretien.

Salle polyvalente : des plateaux de tables très abîmés vont devoir être changés. Les principaux dégâts rencontrés sont sur les coins et pourraient sans doute être évités par une manipulation à 2 personnes au lieu d'une seule. M. PHILIPPE propose de mettre une affiche en ce sens dans la salle.

Abords des écoles : M. PHILIPPE signale des problèmes de stationnement dangereux à la sortie des écoles avec certains parents d'élèves très indisciplinés malgré quelques interventions de la gendarmerie. M. GAUDRY préconise de multiplier la communication sur la sécurité lors de la sortie des classes afin de faire prendre conscience des dangers de certains comportements.

Bulletin municipal et agenda : M. ROBLOT signale que le numéro de téléphone le concernant indiqué dans l'agenda et le bulletin municipal est erroné. Il ne souhaite toutefois pas communiquer son numéro. Il suggère que dans le prochain bulletin soient indiquées les coordonnées des conseillers départementaux du canton.

La séance est levée à 21 H 35. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.